

# CONCOURS DEPARTEMENTAUX

## REGLEMENT

### DEBUT DES CONCOURS

- Concours du mardi ou du mercredi : Jet du but 14h00
- Concours d'après-midi le week-end end : Jet du but 14h30
- Concours en semi nocturne : Jet du but 17h00
- Concours en nocturne : Jet du but 20h30
- Championnats départementaux :
  - Masculin : Jet du but : samedi 14h00  
: Dimanche 08h30
  - Féminin : Jet du but : Dimanche 08h00
- Championnat par équipes de club : Jet du but 08h30 et 14h30

### COMPOSITION DES EQUIPES

- **Féminine - junior -cadet -minime- benjamin**
  - Doublette : 1+1 toute l'année
  - Triplette : 1+1+1 toute l'année
- **Sénior**
  - Doublette : 1+1 toute l'année
  - Triplette : 1+1+1 toute l'année
- **Vétéran**
  - Doublette : 1+1 toute l'année
  - Triplette : 1+1+1 toute l'année
- **Boulodrome ouvert à tous les licenciés du département. Les licenciés dont la licence serait prise dans un autre département que l'Indre et Loire devront s'acquitter d'un droit de 2 € au titre de la participation aux frais du boulodrome et devront en respecter le règlement.**
- - Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre : Panachage intégral autorisé

### Rappel :

- Tous les concours officiels ou amicaux doivent se disputer entre joueurs licenciés. La non-observation de cette règle sera portée devant la commission de discipline qui statuera.

### DEROULEMENT DES CONCOURS :

- Organisation concours :
  - ➔ ABC (plus de groupe ni poules sauf si mention contraires) : Inscription + 25% ou 50% pour les grand prix de la ville .....
  - Barème appliqué directement par « GESLICO »
  - ➔ Vétérans : 60 ans et + les points seront comptabilisés sur le site fédéral à condition d'une majoration de 25 % par l'organisateur. Si pas de majoration, le concours est considéré comme animation et donc les points ne peuvent être comptabilisés.
  - ➔ + 55 ans : 2 possibilités
    - En 4 parties : Les points sont non comptabilisés.

- En ABC en concours classique senior et junior, Points comptabilisés sur le site fédéral, à condition d'une majoration de 25 % par l'organisateur. Si pas de majoration, le concours est considéré comme animation et donc les points ne peuvent être comptabilisés.
- Toutes les parties se déroulent en 13 points, sauf avis contraire règlement 2018 : poules et cadrages peuvent être en 11 points. . Règlement spécial pour le Jeu Provençal. 11 points jusqu'en ½ de final.
- Les concours féminins se dérouleront en temps limité (1h15 par partie).

## COUPES -TROPHEES - CHALLENGE

- Sont toujours remis aux seules équipes homogènes, à l'exception des catégories jeunes.

## COMPETITION « COUPE DE LA VILLE »

- Les clubs devront adresser au Comité Départemental, au plus tard le 15 septembre de l'année précédente, un dossier complet indiquant la formule, le lieu et la participation du club.
- La participation du club organisateur est de minimum 50% des inscriptions des joueurs.

## ATTRIBUTION DES POINTS de CATEGORISATION

- Attribution faite directement par « GESLICO »
  - [www.portail-ffpjp.fr](http://www.portail-ffpjp.fr)
  - Cliquer sur « Blog et sites »
  - Cliquer sur « Voir mes points »
  - Mettre son N° de licence
  - Valider

## TARIF MAXIMUN des CONSOMMATIONS (adopté en AG de Nov. 2015)

- |  |          |
|--|----------|
| • Boissons canettes                            | : 1.50 € |
| • Verres (vin, chocolat, café cidre ...)       | : 0.80 € |
| • Bouteille d'eau ½ litre (avec ou sans sirop) | : 0.50 € |
| • Bières pression                              | : 2.00 € |
| • Sandwichs chaud                              | : 1.50 € |
| • Sandwichs Froid                              | : 1.20 € |

Pour les Grand Prix les tarifs sont libres